

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

1, rue Max Devaux
70000 VESOUL

Tél : 03 84 77 00 00 - E-mail : contact@sied70.fr – Site internet : sied70.fr

Compte rendu de la Commission « Concessions et IRVE » Du 14 juin 2023

Présents en présentiel :

Membres de la Commission : André GAUTHIER (Président), Yves PELLETIER (délégué de Nantilly).

Membres du Bureau syndical : Jean-Marc JAVAUX (Président), Pascal GAVAZZI (Vice-Président), Philippe COMBROUSSE (Vice-Président), Daniel NOURRY (Secrétaire).

Présents en distanciel :

Membres de la Commission : Fabrice BOUVERET (délégué de Fouchecourt), Jacques CHAVY (délégué de Sorans-les-Breurey), Emmanuel LANDEAU (délégué de Chaumerenne), Jean-Louis MEUNIER (délégué de Venere), Géorgina MORTON (déléguée de Vernois-sur-Mance), Philippe TRAN (délégué de Frahier-et-Chatebier).

Membres du Bureau syndical : Marie BRETON (Vice-Présidente), Patrick NECTOUX (Administrateur).

Excusés : Denis DAGOT (Administrateur), Virginie LUTHRINGER (Administratrice).

Avec la participation de M. Christophe HUGON, cabinet NALDEO Stratégies Publiques.

Le Président de la commission «Concessions et IRVE», André GAUTHIER, ouvre la séance qui se déroule en présentiel au siège du SIED 70 au 1 rue Max Devaux à VESOUL, et en visioconférence.

Contrôle des concessions gaz :

Les membres de la commission prennent connaissance de la synthèse du contrôle de concession gaz effectué par le cabinet NALDEO sur le périmètre des communes de Corbenay, Gray la Ville, Roye et La Côte. Ils prennent également acte des différentes recommandations faites au concessionnaire notamment en matière de suivi des installations et de sécurité.

La commission « concession et IRVE » émet le souhait qu'une démarche du syndicat soit entreprise auprès des communes n'ayant pas encore transféré leur compétence « gaz » au SIED 70 sur l'utilité d'un tel contrôle du concessionnaire et sur l'utilité induite d'un transfert de compétence au syndicat.

Proposition de tarifs pour les bornes de recharge :

Les membres de la commission prennent connaissance du bilan de fonctionnement des bornes de recharge déjà installées (bornes dites « accélérées ») et du déploiement en cours des bornes rapides.

Considérant que le terme fixe est pénalisant pour les petites charges récurrentes et dans le souci d'une harmonisation avec le territoire de Belfort et le Doubs, la commission « concession et IRVE » *émet un avis favorable à la mise en place des tarifs suivants :*

Charges accélérées (mise en place du tarif au 01/08/2023) :

Terme fixe : 0 €

0,40€ / KWh

0,20€ / min (applicable 30 minutes après la charge complète) sauf entre 22 heures et 8 heures

Charges rapides (mise en place du tarif au 01/08/2023) :

Terme fixe : 0€

0,50€ / KWh

0,20€ / min (après la charge complète)

Stratégie de déploiement de bornes de recharge :

Compte tenu :

- du maillage déjà existant du département via le réseau installé (et non encore amorti) ;
- de la faible implantation du privé, concentrée sur les villes et sur quelques grands axes délaissant le rural ;

- du nouveau financement du Facé à hauteur de 80% qui permet un nouveau déploiement à faible coût dans les communes rurales ;

la commission « concession et IRVE » *émet un avis favorable à la poursuite d'un déploiement de bornes de recharge par le SIED 70.*

Nouveau déploiement de bornes de recharge :

La commission « concession et IRVE » *émet un avis favorable à un nouveau déploiement de bornes dans le cadre du financement du FACé par le SIED 70 ciblant :*

- les conducteurs en itinérance (bornes rapides) ;
 - les conducteurs souhaitant faire un arrêt d'environ 2 heures ou plus (bornes accélérées courant continu) ;
- (l'habitat vertical sans garage ne sera pas ciblé pour l'instant).

Dans les lieux d'implantations suivants :

- le long des grands axes routiers (voir si partenariat possible avec des supermarchés) ;
- bourg ;
- sites touristiques.

En intégrant la possibilité de remplacer des bornes accélérées existantes par des bornes rapides ou accélérées à courant continu afin de récupérer les anciennes bornes et les redéployer en milieu urbain et/ou touristiques.